



Perpignan, le 2 février 2021

Décision n°2021-009 du 2 février 2021 portant nomination du directeur de l'école doctorale « Energie et Environnement » ED 305

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-2, L713-1 ;
Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;
Vu les statuts de l'université ;
Vu le règlement intérieur ED 305 ;
Vu la décision n°2017-008 du 31 mars portant nomination de M. Nicolas INGUIMBERT directeur de l'Ecole Doctorale « Energie Environnement » ED 305 ;
Vu le compte rendu de réunion du conseil de l'ED 305 du 9 décembre 2020 ;
Vu l'avis de la Commission Recherche du conseil académique du 26 janvier 2021,

DECIDE

Article 1^{er} – Monsieur Nicolas INGUIMBERT, professeur des universités, est nommé directeur de l'école doctorale « Énergie Environnement » ED 305 pour la durée d'accréditation de l'école doctorale.

Article 2 - Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur la liste « admin-info » et sur le site internet de l'Université.

Le Président de l'Université,



Yvan AUGUET